



Légende: PAG

	Parcelle cadastrale / Immeuble (1)		Délimitation du degré d'utilisation du sol
	Parcelle / Immeuble en réalisation (2)		Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

	HAB-1 Zone d'habitation 1		BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
	HAB-2 Zone d'habitation 2		BEP-éq Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements
	MIX-u Zone mixte urbaine		BEP-dp Zone de bâtiments et d'équipements publics - dépôt
	MIX-v Zone mixte villageoise		ECO-e1 Zone d'activités économiques communale type 1
	MIX-r Zone mixte rurale		SP-n Zone d'activités spécifiques nationale
	JAR Zone de jardins familiaux		COM Zone commerciale
PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur			REC-sj Zone de sport et de loisirs - espace vert et aire de jeux
Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"			REC-éq Zone de sport et de loisirs - réservée aux constructions et installations équestres
COS max. CUS max. CSS max. DL min.			GARE Zone de gares ferroviaires

Zone verte

	AGR Zone agricole		PARC Zone de parc public
	FOR Zone forestière (1)		VERD Zone de verdure

Zones superposées

	PAP NQ approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif		Secteur et élément protégés d'intérêt communal - "environnement construit" - C
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)		Bâtiment protégé (1)
	Zone d'aménagement différé - PAP NQ		Gabarit et alignement protégés (1)
	Zone de servitude "urbanisation"		Petit patrimoine (1)
	EN - Servitude "urbanisation - éléments naturels" (2)		Secteur protégé d'intérêt communal - "environnement naturel et paysage" - N
	IP - Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Zone de bruit Z 700BA (3)
	SP - Servitude "urbanisation - intégration jardin"		Couloir pour projets routiers
	CV - Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Couloir pour projets de mobilité douce
	AC - Servitude "urbanisation - accès"		Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales (1)
	Pe - Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"		Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées (1)
	R - Servitude "urbanisation - rétention"		
	AT - Servitude "urbanisation - aménagement anti bruit"		
	EL - Servitude "urbanisation - entrée de localité"		

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

	Plans directeurs sectoriels - PDS (1)		à la protection des sites et monuments nationaux
	PDS - Zones d'activités économiques (ZAE)		Immeuble et objet classés monuments nationaux (1)
	PDS - Zones d'activités économiques existantes		Immeuble et objet à aller inscrite à l'inventaire supplémentaire (2)
	PDS - Zones protégées d'intérêt national - déclarées (3)		à la gestion de l'eau
	PDS - Zones protégées d'intérêt national - à déclarer (3)		Zone inondable - HQ10 (1)
	PDS - Zones protégées d'intérêt communal - Réseau Natura 2000 - Zone de protection spéciale (3)		Zone inondable - HQ100 (1)
	PDS - Zones protégées d'intérêt communal - Réseau Natura 2000 - Zone de protection spéciale (3)		Zone inondable - HQ extrême (1)
	PDS - Zones protégées d'intérêt communal - Réseau Natura 2000 - Zone de protection spéciale (3)		Zone de protection d'eaux potables (1)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

	Biotope protégé (relève non exhaustif) (1)		Terrain avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (1)
	Habitat d'espèces protégées Art 17 + Art 21 (relève non exhaustif) (1)		Terrain avec des vestiges archéologiques connus ou indices à étudier avant démolition ou destruction (1)
	Mesure CEF - habitat d'espèces protégées (relève non exhaustif) (1)		Zone de risques - "contamination"
	Ligne ferroviaire (1)		Zone de risques naturels prévisibles (1)
	Autoroute (A) (2)		Cimetière
	Route nationale (RN) (2)		Cours d'eau / Eau stagnante (1)
	Chemin repris (CR) (1)		Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)
	Réseau routier et stationnement		Conduite électrique aérienne (3)
	Limite de la commune (3)		Collecteur existant
			Réseau eau potable existant

- (1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2015
- (2) Mémorandum A-42 de 2015 Règlement grand-ducal du 21 février 2015 relatif aux infrastructures, 2008
- (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TG) - ACT, Ludy, 2005
- (4) Modification ponctuelle « secteurs sauvegardés » 18/04/2016 et actualisations 2018
- (5) MDCV - Environnement, Cartographie du Sol, 2011 (Région Principale et Rural) (SDN)
- (6) MDCV - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (7) ZPNH déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrées)
- (8) MDCV - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (9) ZPNH à déclarer / Zones proposées par le Schéma National pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017
- (10) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015
- (11) Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update 21 février 2018)
- (12) Mémorial A N° 42 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation des cours d'eau de la Moselle et de la Sûre
- (13) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015
- (14) Mémorial A N° 47 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation des cours d'eau de la Moselle et de la Sûre
- (15) Mémorial A N° 47 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Lamprosur, Gœdgenhöl 1, Gœdgenhöl 2, Lamprosch, Aul Straten 1 et Aul Straten 4 et situés sur le territoire des communes de Betzdorf et Farselt
- (16) Les structures et surfaces identifiées sur ce plan ont été reportées sur base de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles; Cadastre des biotopes protégés du tissu bâti et ses alentours, Zeyen+Baumann, 2013
- (17) Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2008
- (18) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- (19) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2017
- (20) Service géographique de l'Etat, janvier 2010
- (21) Tracé de principe, BEST, 2017 - localisation et largeur du couloir à définir dans le projet d'exécution
- (22) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages » - zones d'activités

Commune de Betzdorf
11 Rue du château
L-6922 Berg Betzdorf

Modification ponctuelle du PAG

27 Plan en vigueur

→ Betzder SES

N°	Modification ponctuelle	Approbation définitive du Maître des Travaux (MOT)	Références	Approbation définitive du Maître de l'Urbanisme	Références
018	Platzen à sites et plusieurs articles	18.07.2024	1220/097/2024	10.07.2024	10791-PS
019	Roumenbaach à Dillingen	04.05.2023	1220/096/2022	23.03.2023	104048/PS
021	Tr. des Mollereux à Reuvr-sur-Syre	18.08.2021	1220/094/2021		

Vote du conseil communal le 07 février 2019
Approbation du Maître des Travaux des Affaires Intérieures le 01 août 2019, réf.: 1220/013/2018
Arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 6 mai 2019
Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages » - zones d'activités économiques » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire